CONSEIL MUNICIPAL Séance N° 2 du 09 Février 2021

Les membres du Conseil Municipal de LES MONTS DU ROUMOIS se sont réunis le mardi neuf février deux mille vingt et un à vingt heures et zéro minute - Salle des Fêtes de BERVILLE Rue du Clos Normand Berville en Roumois 27520 LES MONTS DU ROUMOIS, sous la présidence de Monsieur SIX Bruno, Le Maire.

Date de la convocation : 28 Janvier 2021

Monsieur SIX Bruno, le maire ouvre la séance à 20 h 00.

<u>Présents</u>: Monsieur DELORME Emmanuel, Monsieur DUVAL Tony, Madame HERVIEUX Véronique, Monsieur LEGROS Michel, Monsieur ROBERT Jérôme, Monsieur SIX Bruno, Monsieur TOUZAIN Patrick, Monsieur BORNIAMBUC David, Monsieur BROSSAULT Nicolas, Monsieur DEQUIN Steve, Madame GREHALLE Karline, Madame GODARD Gaëlle, Madame GOTTI Aurélie, Monsieur HEUZE Daniel, Madame LEFEVRE Dorothée, Madame SHOCK Martine

Absent(s) : Madame COUREL Jessica, Madame ANTONIO Pauline, Madame LEFRANCOIS Elisabeth

Excusé(s): Monsieur BUGENNE Richard, Monsieur LOIR Jean-Louis, Madame VALLOIS Christine, Madame AUFFRET Sandra

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. **DEFENSE INCENDIE** : autorisation à monsieur le maire de solliciter toutes subventions et de signer tous documents afférents au dossier
- 2. **SIEGE 27** : Opération programmée Exercice Budgétaire 2021 : BERVILLE EN ROUMOIS LE BOURG Tranche 2
- 3. **SIEGE 27** : Opération programmée Exercice Budgétaire 2021 BOSGUERARD DE MARCOUVILLE MARCOUVILLE Tranche 2
- 4. **SIEGE 27** : Opération programmée Exercice Budgétaire 2021 BOSGUERARD DE MARCOUVILLE LA CHALERIE RD 438
- 5. **LOGEMENT COMMUNAL BOSGUERARD DE MARCOUVILLE** 70 rue du RANGER : Remplacement Chauffage : autorisation à monsieur le maire de solliciter toutes subventions et de signer tous documents afférents
- 6. **ECOLE ELEMENTAIRE BERVILLE EN ROUMOIS** Remplacement chaudière : autorisation à monsieur le maire de solliciter toutes subventions et de signer tous documents afférents au dossier
- 7. **COMMUNAUTE DES COMMUNES ROUMOIS SEINE :** Approbation du rapport de la CLECT du 05/01/2021
- 8. **COMMUNAUTE DES COMMUNES ROUMOIS SEINE:** Approbation des Attributions de compensation 2021
- 9. ACHAT DECORATIONS NOEL
- 10. DEMANDE DE REMBOURSEMENT CONCESSION CIMETIERE

Informations et Questions diverses

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : Monsieur Steve DEQUIN

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021 n'apportant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

En application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 la réunion du conseil municipal est tenue à huis clos

<u>Délibération 2021 2 1</u> : DEFENSE INCENDIE : autorisation à monsieur le maire de solliciter toutes subventions et de signer tous documents afférents au dossier

Monsieur le Maire rappelle

- la délibération 2019 1 2 du 7 février 2019 autorisant le SERPN à établir le schéma communal de Défenses Extérieures Contre l'Incendie (D.E.C.I.). Schéma réalisé en 2020
- l'arrêté municipal n°2021-012 du 06/01/2021 portant schéma communal de la D.E.C.I. notifié au Préfet le 08/01/2021
- que plusieurs demandes d'autorisations d'urbanisme ont été refusées pour cause unique de défense incendie au règlement départemental.
- que les travaux seront réalisés en plusieurs opérations
- que 2 devis sont à ajouter à l'opération N°1 et que par conséquent la délibération 2021 1
- 4 du 21 Janvier 2021 sera annulée et remplacée par la présente.

Monsieur le Maire présente :

- les devis du SERPN correspondant à la fourniture et pose d'hydrants

DEVIS Nº1:

270 route du Clos de TILLY - Berville en Roumois - 4 397.99 HT soit 5 277.59 TTC **DEVIS N°2**:

Route du Thuit / Allée du Chateau - Berville en Roumois - 3 991.81 €HT soit 4 790.17 TTC **DEVIS N°3**:

Route d'Appeville - Berville en Roumois - 3 162.36 HT soit 4 994.83 € TTC

DEVIS Nº4:

713 Route du Val - Berville en Roumois - 3 611.74 HT soit 4 334.08 TTC

DEVIS N°5:

27 Route de Grémare - Bosguérard de Marcouville -3 867.96 HT soit 4 641.55 TTC

DEVIS N°6:

Route de Montfort - Bosguérard de Marcouville - 15 919.78 HT soit 19 103.73 TTC

- le devis de la société SARC correspondant à la mise en œuvre de 2 PENAS d'un volume de 30m3 (bâches d'incendie) -fournies par le DEPARTEMENT :
- 1 entre le 258 et 530 Route de LA MENNERIE à BERVILLE EN ROUMOIS
- 2 face au n°4 Impasse de LA SAUGERE à BOSGUERARD DE MARCOUVILLE pour un montant de 18 860 € HT soit 22 632.00 TTC

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION 1 :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
OPERATION 1	54 811.64 €	DETR	21 924.65 €
TVA	10 962.33 €	Autofinancement	43 849.32 €
	65 773.97 €	TOTAL GENERAL	65 773.97€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE : A l'unanimité

- D'APPROUVER le projet de création de 6 hydrants et l'installation de 2 PENAS comme ci -dessus mentionnés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à solliciter une subvention D.E.T.R. de l'Etat en vue de participer au financement de cette opération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes autres subventions en vue de participer au financement de cette opération.
- D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus présenté.
- D'AUTORISER Monsieur le maire à signer tous documents afférents au dossier.
- DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021

<u>Délibération 2021 2 2</u>: SIEGE 27 : Opération programmée - Exercice Budgétaire 2021 : BERVILLE EN ROUMOIS - LE BOURG - Tranche 2

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal,

- Que le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution de l'Electricité, d'éclairage public lieudit "LE BOURG" -BERVILLE EN ROUMOIS

2021 1101

- Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention.
- Cette participation financière s'élève à : section investissement compte 2041582 : 4 666.66 €uros

Etant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : à l'unanimité

- D' AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation annexée à la présente délibération
- **D'AUTORISER** l'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2021 au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement

<u>Délibération 2021 2 3 : SIEGE 27 : Opération programmée - Exercice Budgétaire 2021 - BOSGUERARD DE MARCOUVILLE - MARCOUVILLE - Tranche 2</u>

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal,

- Que le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution de l'Electricité, d'éclairage public lieudit "MARCOUVILLE" BOSGUERARD DE MARCOUVILLE.
- Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention.
- Cette participation financière s'élève à section investissement- compte 2041582: 5 666.66 €uros

Etant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : à l'unanimité

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation annexée à la présente délibération
- D'AUTORISER I 'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2021 au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement

Délibération D 2021 2 4 : SIEGE 27 : Opération programmée - Exercice Budgétaire 2021 - BOSGUERARD DE MARCOUVILLE - LA CHALERIE - RD 438

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal.

- Que le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution de l'Electricité, d'éclairage public lieudit "LA CHALERIE RD438"
 BOSGUERARD DE MARCOUVILLE.
- Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention.
- Cette participation financière s'élève à : section investissement compte 2041582 : 3 791.66 Euros

Etant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE : à l'unanimité

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation annexée à la présente délibération
- **D'AUTORISER** l'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2020 au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement

LOGEMENT COMMUNAL BOSGUERARD DE MARCOUVILLE – 70 rue du RANGER – Remplacement chauffage : autorisation à monsieur le maire de solliciter toutes subventions et de signer tous documents afférents au dossier

Délibération reportée car manque d'information

ECOLE ELEMENTAIRE – BERVILLE EN ROUMOIS : Remplacement chaudière : autorisation à monsieur le maire de solliciter toutes subventions et de signer tous documents afférents au dossier

Délibération reportée car manque d'information

<u>Délibération 2021 2 5</u> : COMMUNAUTE DES COMMUNES ROUMOIS SEINE : Approbation du rapport de la CLECT du 05/01/2021

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) a été créée entre la Communauté de Communes Roumois Seine, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 5 janvier 2021, pour examiner les différents points contenus dans le rapport joint.

Ce rapport a été notifié aux communes membres par la Présidente de la CLECT en date du 07 janvier 2021.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le présent rapport.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCUBCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine :

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport de la CLECT du 5 janvier 2021

Considérant la nécessité de délibérer sur le rapport de la CLECT dans les 3 mois suivant sa notification,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE : à l'unanimité

- D'ADOPTER le rapport de la CLECT du 05 janvier 2021

<u>Délibération 2021 2 6 : COMMUNAUTE DES COMMUNES ROUMOIS SEINE : Approbation des attributions de compensation 2021</u>

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil **communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, sur** proposition de la CLECT s'est **prononcé sur le montant des** attributions de compensation de ses communes membres pour l'année 2021.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur un montant d'attributions de compensation pour 2021 prenant en compte le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 5 janvier 2021 et ayant statué sur les décisions suivantes :

- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex CC de Quillebeuf-sur-Seine liées au SDIS (révision libre)
- -l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme (révision libre)
- -l'ajustement du montant des attributions de compensation pour 3 communes de l'ex CC Roumois Nord liées à l'enfance (révision libre)

Ainsi, il est proposé par le conseil communautaire d'arrêter le montant d'attributions de compensation provisoires pour 2021 sur les montants suivants :

Le tableau joint en annexe détaille les attributions de compensation provisoires pour la commune de LES MONTS DU ROUMOIS pour 2021.

Commune de LES MONTS DU ROUMOIS	Montant
Montant des AC au 01/01/21	105 921 €
Evaluation liées aux révisions de droit commun	0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun	105 921 €
Evaluation liées aux révisions libre	0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun et des révisions libre	105 921 €

Les montants des révisions libres sont composés des éléments suivants :

- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex CC de Quillebeufsur-Seine liées au SDIS (révision libre)
- -l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme (révision libre)
- -l'ajustement du montant des attributions de compensation pour 3 communes de l'ex CC Roumois Nord liées à l'enfance (révision libre)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14.

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine :

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire du 31 janvier 2017 n° CC/FI/ 49 Bis modifiée

Vu l'avis de la CLECT du 5 janvier 2021

Vu la délibération du conseil communautaire de la CdC Roumois Seine du 25 janvier 2021 fixant le montant des attributions de compensation provisoire pour 2021

Considérant la nécessité d'approuver les montants de révision libre pour les attributions de compensation 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix POUR & 2 voix CONTRE

PREND ACTE.

-de la révision de droit des AC pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessus,

DECIDE.

- 1) **D'APPROUVER** la révision libre concernant l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex CC de Quillebeuf-sur-Seine liées au SDIS représentant 0 € pour la commune
- 2) D'APPROUVER la révision libre concernant l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme représentant 0 pour la commune 3)- D'APPROUVER la révision libre concernant l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex CC Roumois Nord liées à l'enfance représentant 0 € pour la commune

ARRETE.

- le montant des attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2021 de la commune LES MONTS DU ROUMOIS aux sommes suivantes :

Commune de LES MONTS DU ROUMOIS	Montant
Montant des AC au 01/01/21	105 921 €
Evaluation liées aux révisions de droit commun	0 E
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit	105 921 €
commun	
Evaluation liées aux révisions libre	0 E

DIT.

que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune pour 2021

ACHAT DECORATIONS NOËL

Délibération reportée car manque d'information

Délibération 2021 2 7 : RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Le 17 Février 1995 il a été concédé un terrain de 2m2 - n° 37 - au prix de 240 FR soit 36.59 €uros au cimetière de BERVILLE EN ROUMOIS à Madame VANLERBERGHE Jacqueline pour une durée de trente ans pour y fonder la sépulture de sa famille

Or lors du décès de Madame VANLERBERGHE Jacqueline en 2020 11 s'est avéré qu'une autre concession n° 45 a également été concédée pour les mêmes personnes en date du 12 janvier 1996

Considérant la demande des consorts VANLERBERGHE de rétrocéder à la commune de LES MONTS DU ROUMOIS la concession n° 37

Considérant que la concession n°37 est libre de tout corps Monsieur le maire propose au conseil municipal le remboursement du montant de 36.59 €uros aux consorts **VANLERBERGHE** de la concession n°37 rétrocédée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE : à l'unanimité

- **D'ACCEPTER la** rétrocession de la concession n°37 consentie à Madame **VANLERBERGHE** Jacqueline en date du 17 Février 1995
- **DE PROCEDER** au remboursement à SELARL AUBLE 98 Grande Rue 27520 GRAND **BOURGTHEROULDE** au profit des consorts VANLERBERGHE
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire propose aux membres présents de la « commission cimetière » une réunion afin de réfléchir sur l'élaboration d'un règlement commun pour les 3 cimetières de la commune. Rendezvous fixé au Samedi 6 mars à 10H30 au cimetière de BOSGUERARD DE MARCOUVILLE.
- Monsieur le maire informe que suite à la dernière réunion du conseil municipal il a pris contact avec les services du Département pour faire évacuer l'abribus insalubre situé près du rond point de Saint Denis Des Monts. La personne contactée a donné son accord et informé que le retrait se fera par leur propre service. Cependant la commune doit s'assurer que cet arrêt n'est plus en service. Madame HERVIEUX se propose de prendre contact avec le service transport de LA REGION NORMANDIE.
- ➢ Monsieur le maire informe qu'il a reçu en présence de Messieurs LEGROS et TOUZAIN un habitant de la commune – plus exactement de BOSGUERARD DE MARCOUVILLE – qui souhaite organiser un marché artisanal via son association personnelle « L'EURE DU RENDEZ-VOUS ». Or Monsieur le maire souhaiterait que les associations de la commune soient également impliquées. Ainsi rendez vous est donné aux membres de la « commission communication » ainsi qu'aux présidents des associations communales le samedi 20 février.
- Monsieur le maire informe que suite à la visite de la mairie de BOSGUERARD DE MARCOUVILLE, madame GREHALLE Karline serait intéressée pour la location d'une partie des locaux pour exercer son activité de thérapeute. Dans un premier temps une délibération doit être prise pour désaffectation du patrimoine. Puis prendre contact avec un notaire ou agence immobilière pour estimation du loyer.
- Monsieur LEGROS Michel informe que le doyen de BOSGUERARD DE MARCOUVILLE Monsieur GUINOT – dernier garde-champêtre - a quitté la commune.
- Monsieur TOUZAIN Patrick informe qu'il a reçu plusieurs réclamations des riverains de la Rue des Ecoles concernant l'incivilité des parents (arrêt sur le milieu de la route ou sur le passage piéton – demi-tour dans les propriétés privées...) lorsque ces derniers viennent déposer ou reprendre les enfants à l'école. Madame HERVIEUX répond qu'elle a pris contact avec la gendarmerie de BOURGTHEROULDE, pour une éventuelle verbalisation. Monsieur TOUZAIN va dans un premier temps aller à la rencontre des parents indisciplinés.
- Monsieur LEGROS Michel informe qu'il a rendez-vous avec les services de la Communauté de communes pour réfléchir à l'aménagement de la place de BERVILLE
- Monsieur le maire remercie Madame Aurélie GOTTI adjointe aux affaires scolaires pour la gestion du personnel et notamment pour trouver rapidement du personnel de remplacement lors des absences.
- Madame GREHALLE Karline informe qu'il y a d'importants trous sur la chaussée « IMPASSE DE MARCOUVILLE » souhaite que monsieur le maire prenne contact avec Monsieur NEVEU Emmanuel qui s'est proposé d'entretenir les chemins communaux.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h55

Le Secrétaire de séance Steve DEQUIN Le Maire Bruno SIX